



# Jébsa News

N° 28 – Avril 2017

## ETAT CIVIL

### GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 03/05 : M. SELIG Jean-Jacques, 90 ans
- Le 10/05 : Mme SCHUNCK Suzanne, née GANTZ, 70 ans
- Le 22/05 : Mme WOLFSPERGER Irène, née OBERLIN, 85 ans



## MANIFESTATIONS A VENIR

- Le 02/05 : Journée grillades – Club amical du 3<sup>ème</sup> Age
- Le 08/05 : Commémoration de l'Armistice
- Le 21/05 : Concours de pêche – Les Cormorans
- Le 21/05 : Culte de confirmation
- Le 27/05 : Fête des bénévoles

Salle Lutz  
Monument aux morts  
Etang de pêche  
Durrenentzen  
Paroisse

## MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique "tigre" *Aedes albopictus* a été détecté en 2016 dans les communes de la Porte du Ried et de Wickerschwihr. Ce moustique s'y est installé malgré les traitements menés par le service de démoustication de la Brigade Verte à la demande du Ministère de la Santé.

Afin de mieux comprendre les opérations qui ont été menées, de mieux connaître les moustiques en général et le moustique "tigre" en particulier, afin de savoir comment agir au quotidien pour limiter leur prolifération, les communes de la Porte du Ried et de Wickerschwihr, en partenariat avec la Brigade Verte, vous invitent à une réunion publique d'information le **5 mai 2017 à 20 heures à la salle des fêtes à Muntzenheim.**

Au programme :

- Intervention de la Brigade Verte :  
Présentation du moustique « tigre » et des actions menées
- Intervention du Dr Martin MARTINOT, Responsable des maladies infectieuses des Hôpitaux Civils de Colmar :  
Infections transmises par le moustique tigre (Dengue, Chikungunya, Zika), quels sont les risques ?



## HAMSTERS

Suite à la décision du préfet du Haut-Rhin, les agents et mandataires de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont autorisés à procéder sur le terrain à des opérations d'inventaires environnementaux, dans le cadre de l'opération annuelle de suivi des populations de hamsters. A cet effet, ils pourront pénétrer dans les propriétés closes ou non closes et à franchir les murs et autres obstacles.

Ces opérations sont applicables sur l'intégralité des propriétés à usage agricole de toutes cultures (céréales à pailles et luzerne majoritairement) sur les bans des communes d'Artzenheim, Colmar, Durrenentzen, Grussenheim, Illhaeusern, Jébsheim et Muntzenheim.

## AVIS AUX PROPRIETAIRES D'ANIMAUX DE COMPAGNIE

Vous possédez un animal de compagnie : chiens, chats, furet, cheval ou poney..., sachez qu'il existe des lois pour les protéger.

A ce jour, l'obligation par tatouage ou puce électronique est obligatoire. C'est un acte vétérinaire à la suite duquel vous recevrez un certificat d'identification de votre animal édité par la Société d'Identification des Carnivores Domestiques (I-CAD) ou des Haras nationaux pour les chevaux, sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Grâce à ce document, vous ferez la preuve, en cas de perte ou de vol, que vous êtes bien le propriétaire de l'animal.

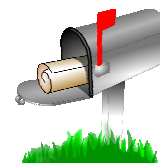
La prolifération anarchique des chats est la conséquence de la non stérilisation de vos chats. Vous êtes responsables de la descendance de vos animaux.

Stérilisez vos matous et vos minettes. Plus de bagarre, plus de hurlement, plus de mauvaises odeurs, moins de maladies, moins d'abandons. Vos chats seront moins vagabonds, plus affectueux, meilleurs chasseurs de souris et moins gênants pour vos voisins.

**Vous aimez vos chats ? Stérilisez-les.**

## BOITES AUX LETTRES

Il a été constaté récemment dans le village que sur de nombreuses boîtes aux lettres, le nom des habitants n'est pas indiqué.



Afin de permettre une meilleure distribution du courrier, nous vous serions reconnaissants d'apposer votre nom sur votre boîte aux lettres.

## FOULEES DE LA LIGUE

Les Foulées de la Ligue sont devenues le rendez-vous incontournable des marcheurs et des coureurs qui souhaitent se mobiliser dynamiquement contre la maladie et soutenir les actions de lutte contre le cancer dans le Haut-Rhin !



Vous serez à nouveau 4000 participants sur la ligne de départ **le dimanche 11 juin 2017 au Parc Expo de Colmar** à l'occasion des « 7èmes Foulées de la Ligue » : 2000 coureurs et 2000 marcheurs s'élanceront respectivement à 9h et 9h15 sur les chemins de la Waldeslust à travers vignes et forêts. Enfants et adultes, en équipe ou déguisés ... tous sont attendus pour faire la fête et « se bouger contre le cancer » sur deux parcours course (6 km ou 9 km) et un parcours marche (6 km). Attention, les inscriptions sont limitées à 4000 participants !

Cet événement est organisé par la Ligue contre le Cancer du Haut-Rhin.

Ni classement, ni médaille, ni chrono, ni record...mais une simple présence, un sourire, un souffle...et la satisfaction de dire : "j'y étais et j'ai bougé contre le cancer!".

Les droits d'inscription sont de 10 EUR à partir de 15 ans et gratuits pour les moins de 15 ans. Les inscriptions sont intégralement reversées aux missions de lutte contre le cancer dans le Haut-Rhin.

Pour les modalités d'inscription, rien de plus simple : rendez-vous sur le site [www.liguecancer-cd68.fr/foulees-de-la-ligue](http://www.liguecancer-cd68.fr/foulees-de-la-ligue) ou sur le site [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

## PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

*(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)*

**Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 6 avril 2017 :**

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C., HENNY J., HARTEF F., HUGLIN M., JUNG M., EGELE V., RIVET P., NEU-SCHERER S., LENNER L., HUG R.

Membres absents: ALBRECHT P. (procuration à KLEIN J-P.), PETER C. (procuration à HUG R.), SELIG S. (procuration à LENNER L.)

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/2017**
2. **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DIEBSPFAD » 2016**

Le Maire quitte la séance lors du vote. Le solde de l'exercice 2016 est de 0 EUR.

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par Monsieur Jean-Paul KLEIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, **sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

3. **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DIEBSPFAD »**

Le budget annexe « lotissement Diebspfad » a été créé par délibération n° 2012-39 du 21 juin 2012. Les écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été enregistrées dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement à cet effet. L'opération étant terminée, il convient de procéder à la clôture du budget.

Pour mémoire, l'opération totale s'est soldée à 817 244.76 € HT. L'excédent dégagé s'élève à 52 673.58 € versé en globalité au budget principal de la commune.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'approuver la clôture du budget annexe « lotissement Diebspfad » au 31 décembre 2016.

#### 4. **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « OPERATIONS FONCIERES » 2016**

Le Maire quitte la séance lors du vote. Le solde de l'exercice 2016 s'élève à 66 191.33 EUR.

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par Monsieur Jean-Paul KLEIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, **sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

#### 5. **BUDGET PRIMITIF « OPERATIONS FONCIERES » 2017**

Vu le budget primitif 2017 « Opérations Foncières » qui s'équilibre en DEPENSES et RECETTES comme suit :

- section de fonctionnement : 416 191 € en dépenses et recettes
- section d'investissement : 0 € en dépenses et recettes

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'adopter** le budget primitif 2017 « Opérations Foncières ».
- **de voter** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- **d'habiliter** le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme de fonctionnement.

#### 6. **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PERISCOLAIRE » 2016**

##### **Compte administratif et compte de gestion**

Le Maire quitte la séance lors du vote. Le solde de l'exercice 2016 s'élève à 54 713.18 EUR. Ce compte est **approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal (1 abstention : NEU-SCHERER Suzel).**

##### **Affectation de résultat**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016 et statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, **le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention : NEU-SCHERER Suzel)** d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 d'un montant de 24 714.32 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

#### 7. **BUDGET PRIMITIF « PERISCOLAIRE » 2017**

**Vu** le budget primitif 2017 qui s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES comme suit :

- section de fonctionnement : 151 400 € en dépenses et recettes
- section d'investissement : 949 100 € en dépenses et recettes

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (3 abstentions : NEU SCHERER Suzel, HUG Régine, PETER Catherine) :**

- d'adopter le budget annexe du périscolaire 2017.
- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement dans la limite des crédits prévus à l'article 6574.
- d'autoriser le programme d'investissement 2017.
- d'habiliter le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme d'investissement et de fonctionnement 2017.
- de charger le Maire de solliciter auprès des organismes compétents les subventions susceptibles d'être octroyées.

#### 8. **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMPTABILITE GENERALE 2016**

##### **Compte administratif et compte de gestion**

Le Maire quitte la séance lors du vote. Le solde de l'exercice 2016 s'élève à 78 354.07 EUR. Ce compte est **approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

##### **Affectation de résultat**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016 et statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 d'un montant de 291 112.11 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

#### 9. **TAUX D'IMPOSITION**

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (2 abstentions : HUG Régine, PETER Catherine)** d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017, de 2%. Les taux applicables en 2017 sont :

	<b>Bases</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation :	1 881 000	7.94 %	149 351 €
Taxe sur le foncier bâti :	1 421 000	12.64 %	179 614 €
Taxe sur le foncier non bâti :	77 400	49.82 %	38 561 €
		<b>Total</b>	<b>367 526 €</b>

#### 10. **SUBVENTIONS 2017**

Se référer au tableau affiché en Mairie.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de fixer le montant des subventions de fonctionnement à verser en 2017.
- d'autoriser le versement des subventions telles qu'énumérées dans l'annexe jointe, dans la limite des crédits prévus à l'article 6574, 6745 et 6748.
- de prévoir les crédits au budget primitif 2017.

#### 11. **BUDGET PRIMITIF GENERAL 2017**

Vu le budget primitif 2017 qui s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES comme suit :

- **section de fonctionnement : 1 473 800 €**
- **section d'investissement : 1 281 600 €**

**Le Conseil Municipal décide à la majorité, 13 voix pour, 2 abstentions (HUG Régine, PETER Catherine) :**

- d'adopter le budget primitif général 2017.
- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- d'autoriser le programme d'investissement 2017.
- d'habiliter le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme d'investissement et de fonctionnement 2017.
- de charger le Maire de solliciter auprès des organismes compétents les subventions susceptibles d'être octroyées.

#### **Dépenses imprévues**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser** le Maire à utiliser et mouvoir les crédits suivants : 5 000 € en section de fonctionnement et 5 000 € en section d'investissement.

#### **Sapeurs-pompiers volontaires**

Vu l'état récapitulatif des besoins en investissement du Centre de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers volontaires de Jebnheim présenté par le Chef de Corps. Ces besoins se chiffrent à 5 958 € TTC (achat de casques et entretien pour casques, paires de bottes, paires de gants, vestes F1, pantalon F1, matériel prompt secours, matériel sportif).

Vu la demande formulée pour la maison de formation pompiers: 36 000 € TTC, financée à hauteur de 30 000 € par les JSP et l'amicale des pompiers.

Vu les travaux restants à engager au dépôt pompiers pour un montant de 19 295 €.

Vu l'achat d'un véhicule pour un montant de 9 000 €

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'inscrire ce programme au budget d'investissement 2017.
- de charger le Maire de solliciter les subventions auprès des instances et de l'autoriser à signer tous actes à cet effet.

#### **12. PARTICIPATION FINANCEMENT CADEAU DE DEPART DE L'ADJUTANT-CHEF KONIECZNY**

A l'occasion du départ en retraite de l'Adjudant-Chef KONIECZNY, la commune d'Urschenheim propose un cadeau en commun, sous forme de bon d'achat.

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'attribution d'un cadeau de départ en guise de remerciement pour les services rendus.
- **de fixer** le montant à 50 €.
- **de verser** la somme à la commune d'Urschenheim sur présentation d'un titre.
- **de prévoir** les crédits nécessaires au budget primitif 2017.
- **de charger** le Maire de la suite à y réserver.

#### **13. LOCATION DES TENTES**

En 2016, la commune a acquis 2 tentes de 6x12m. La délibération n° 2016-042 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 a fixé les conditions de location aux associations.

Considérant la demande formulée par une association extérieure à Jebnheim, il est demandé de se prononcer sur cette demande et de fixer les conditions de location le cas échéant.

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver la location des tentes aux associations extérieures à Jebnheim.
- de mettre en place une convention de location. Des photos devront être prises au montage et au démontage
- de charger l'association du transport des tentes avec un véhicule adapté.
- de fixer les horaires de montage et démontage durant les heures de travail des ouvriers communaux.
- la présence obligatoire d'un ouvrier ou d'un élu lors du montage et du démontage.
- la présence obligatoire de 7 personnes issues de l'association lors du montage et du démontage.
- de fixer le tarif de location d'une tente à 100 €.
- de fixer le tarif de mise à disposition d'un ouvrier à 160 € pour le montage et le démontage (soit 20 € l'heure – considérant 4 heures pour le montage et 4 heures pour le démontage)
- de facturer à l'association les dommages constatés sur ce matériel.
- d'exiger de l'association une attestation d'assurance.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

#### **14. PERISCOLAIRE : PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Vu la délibération n° 2012-46 du 30 août 2012 confiant à la Fédération des Foyers-clubs du Haut-Rhin, sous forme de délégation de service public, la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement ;

Vu la convention de délégation de service public signée le 31 août 2012 pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2017 ;

Vu l'article L. 1411-2 du CGCT permettant la passation d'avenants ayant pour effet de prolonger la durée du contrat, sous certaines conditions ;

Considérant l'augmentation constante du taux de fréquentation du service « périscolaire » ;

Considérant la construction d'un nouveau périscolaire dont la fin des travaux est prévue dans un an ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin de finaliser les travaux et lancer la consultation destinée à renouveler la délégation de service public sur la base des nouveaux besoins.

#### **Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention : NEU SCHERER Suzel) :**

- **de prolonger** la durée actuelle de la convention d'un an, soit jusqu'au 31 août 2018.
- **de prévoir** les crédits nécessaires au budget annexe du périscolaire.
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation ainsi que tout document y afférent.

#### **15. TRAVAUX DE VOIRIE GRAND'RUE : MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX ORANGE**

Monsieur le Maire présente la convention n° CNV-HD4-11-16-00078997 de travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques devant intervenir entre Orange et la commune de Jebnheim. Cette convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux situés Grand'rue à Jebnheim.

La participation financière de la commune de Jebnheim aux prestations d'ingénieries et travaux de câblage réalisées par Orange est estimée à 3 199.51 €.

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** la convention à passer avec Orange concernant la mise en souterrain des réseaux aériens existants situés Grand'Rue.
- **d'autoriser** le Maire à la signer.
- **d'inscrire** les crédits au budget principal de la commune.

**Votre équipe municipale**